



La lettre électronique de RESO – novembre 2005

Chers amis,

Après les manifestations, le mécontentement grandissant, les grèves multiples, le rejet de la Constitution (mais n'ayez crainte Angela Merkel, nouvelle égérie des médias, a promis de peser de tout son poids pour la faire appliquer quand même), le laminage de nos retraites et de notre pouvoir d'achat, le démantèlement de notre système de solidarité et de santé, la baisse des impôts pour les plus riches, les émeutes des banlieues, les privatisations, etc., les libéraux veulent nous faire croire que la prochaine arrivée du Père

Noël arrangera tout. Promis, juré, on ne privatisera pas la SNCF ; promis, juré, on rétablira le lien social dans les banlieues, promis juré, les salariés recevront leur dû. Bref la trêve de Noël est décrétée à l'avance par Jacques Chirac qui depuis 1995 redoute les deux derniers mois de l'année ! Les Français, la tête dans les cadeaux, oublieront peut-être quelques temps leurs soucis. Mais après ? Les journalistes nous annoncent avec le sourire que l'action EDF se vend bien. Ont-ils vraiment réfléchi aux conséquences de cette ouverture de capital, prélude à une nouvelle privatisation ? Hier, FranceTélécom, GDF, aujourd'hui EDF, demain, la SNCF, la Poste, les hôpitaux ?

Bientôt, nous ferons 50 km pour poster le courrier, ou pour nous rejoindre un hôpital dont les agents ne seront pas assez nombreux pour soigner convenablement leurs malades, pendant que les actionnaires décideront de notre sort

Le gouvernement semble tenter une nouvelle pirouette pour nous faire croire qu'il ne faut pas s'inquiéter. Les journalistes interrogent les dirigeants de magasins se trouvant sur les lignes des grévistes marseillais pour nous faire croire que si les ventes baissent c'est parce que les gens ne peuvent s'y rendre faute de transport en commun. Est-ce la seule raison ? Le prix du pull en solde à 75 euros n'y est-il pour rien ?

Mais rassurez-vous à partir de la semaine prochaine, on nous dira que le moral des Français est en hausse, le chômage en baisse, les reportages porteront essentiellement sur le Père Noël et ses marchés magnifiquement décorés, les publicités vanteront la nouvelle « playstation » pour le petit dernier à 199 euros ou encore à la paire de baskets au prix imbattable de 99 euros.

Le pouvoir d'achat va prendre encore une claque. Mais qu'importe : les actionnaires toucheront leurs dividendes.

On nous prend vraiment pour des idiots. Ce n'est qu'en parlant fort que le peuple se fera entendre et montrera qu'il n'est pas dupe !

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter notre journal en ligne en cliquant [ici](#) et notre site <http://www.membres.lycos.fr/resistance sociale> .

Si vous souhaitez recevoir un ou plusieurs exemplaires de notre journal n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous écrivant à : resistance.sociale@laposte.net .

Salut et Fraternité !

Marinette BACHE,
Présidente de Résistance sociale

Pour toute correspondance : resistance.sociale@laposte.net

Notre site : <http://membres.lycos.fr/resistancesociale>

Attention pour cette adresse ne pas mettre www

Téléphone : 06 74 79 05 10

Adhésion 2004 : 15€

Abonnement journal 12 numéros : 5 €

Adresse postale : RESO – 57 Boulevard de Ménilmontant – 75011 PARIS

I. - Les nouvelles du front social en France

RATP: trois préavis de grève pour mercredi, jeudi et vendredi

Trois préavis de grève ont été déposés au total à la RATP, deux par la CGT (majoritaire) pour 24 heures mercredi 23 et vendredi 25, et un préavis de grève illimité par le syndicat Sud à partir du 24, pour défendre le statut de l'entreprise publique.

Outre la journée de mercredi, le syndicat CGT de la RATP a lancé un appel à une grève de 24 heures pour vendredi, jour de réunion d'un conseil d'administration (CA) consacré au budget 2006 de l'entreprise (exploitation et investissement), a précisé à l'AFP Olivier Villeret, secrétaire général de la CGT métro-RER.

La réforme du régime spécial de retraite des agents de la RATP, qui doit être adossé au régime général, sera également au menu de ce CA et du comité d'entreprise (CE) de la RATP.

Les deux syndicats CGT et Sud, qui n'ont pas été suivis par les autres organisations syndicales, craignent "un abandon du statut de l'entreprise publique" et "une possibilité de mise en concurrence sur les transports en région Ile-de-France".

Le Conseil d'Etat suspend une des ordonnances sur l'emploi

Le Conseil d'Etat, saisi par FO, a suspendu le 23 novembre l'ordonnance excluant les salariés de moins de 26 ans du calcul des seuils sociaux, une première victoire dans la bataille juridique que mènent les syndicats contre le plan d'urgence pour l'emploi de Dominique de Villepin.

Pour favoriser l'embauche des jeunes, le gouvernement a décidé cet été, par voie d'ordonnances, que les salariés de moins de 26 ans ne seraient plus pris en compte dans le calcul des effectifs définissant les seuils sociaux dans les entreprises.

Ces seuils, à 10, 20 ou 50 salariés, déclenchent de nouvelles obligations pour les entreprises, notamment financières et en termes de représentativité du personnel.

Avec la création du contrat nouvelles-embauches (CNE), cette ordonnance est la mesure du plan Villepin la plus vivement contestée par les organisations syndicales, pour qui il s'agit d'un dispositif discriminatoire une atteinte aux droits syndicaux.

Le 14 octobre, le Conseil d'Etat, répondant à une requête de l'ensemble des syndicats qui demandaient l'annulation de l'ordonnance, avait décidé de saisir la justice européenne sur la compatibilité de ce décret avec une directive européenne relative à la représentation du personnel.

A la suite de cet avis, seule FO avait saisi le Conseil d'Etat en référé pour obtenir la suspension de l'ordonnance jusqu'à ce que la justice européenne se prononce.

Estimant qu'il y avait un "doute sérieux" sur sa légalité et que l'atteinte aux intérêts défendus par les syndicats était "suffisamment grave et immédiate", le Conseil d'Etat a donné raison à FO.

Concrètement, la justice européenne devra se prononcer sur la conformité de l'ordonnance à la directive, puis le Conseil d'Etat se réunira à nouveau pour statuer définitivement sur le fond de la décision européenne. Entre-temps, l'ordonnance restera suspendue.

Le gouvernement doit obligatoirement se conformer à la décision du Conseil d'Etat.

De fait, l'ordonnance, qu'elle soit ou non définitivement suspendue, risque de peu s'appliquer, voire pas du tout.

Face au tollé provoqué cet été, le gouvernement avait en effet précisé qu'elle ne s'appliquerait que "jusqu'au 31 décembre 2007", date à laquelle elle devrait donner lieu à une "évaluation".

Il s'agit donc qu'il en soit de la première victoire remportée par les syndicats dans la bataille juridique qu'ils mènent contre le plan lancé par Dominique de Villepin à son arrivée à Matignon.

Après avoir constaté leur impuissance à faire bouger le projet, lors des concertations menées par le gouvernement, les syndicats ont rapidement décidé de se tourner vers la justice.

L'ensemble des syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC et CFÉCGC) ont décidé de saisir le Conseil d'Etat sur la validité des ordonnances sur les seuils sociaux et le CNE.

Mais le 14 octobre dernier, le Conseil d'Etat a jugé que le CNE était juridiquement valide.

Parallèlement, plusieurs syndicats ont déposé un recours devant l'Organisation internationale du travail (OIT) jugeant que ces deux ordonnances étaient contraires à des conventions de l'OIT ratifiées par la France. Ce recours devrait être examiné l'année prochaine.

La décision du Conseil d'Etat est "un premier pas", s'est immédiatement félicité FO, qui "mettra tout oeuvre pour faire aboutir le dossier devant la Cour de justice européenne".

Carrefour veut supprimer 1.700 postes administratifs en France

Le groupe français de distribution Carrefour a annoncé son intention de supprimer au moins 1.700 postes administratifs en France d'ici deux ans, ont dénoncé le 22 novembre plusieurs syndicats.

"La direction nous a annoncé vendredi 20% de moins dans les sièges sociaux" du groupe en France, a précisé Claudette Montoya, déléguée de groupe CGT. Selon ses estimations, ce sont "au moins 1.800 emplois" qui sont concernés, tandis que la CFTC calcule que 1.700 postes seront supprimés.

Ce plan de restructuration s'ajoute à six autres plans en cours de discussion au sein de Carrefour, qui emploie environ 130.000 personnes en France. Au total, "plus de 2.500 salariés sont concernés", a déclaré Claudette Montoya.

II. – et ailleurs, ...

General Motors va fermer 5 usines en Amérique du Nord et supprimer 30.000 emplois

Le premier constructeur automobile mondial General Motors a annoncé le 21 novembre la fermeture de plusieurs sites en Amérique du Nord et la suppression de 30.000 emplois.

Cette annonce s'ajoute au plan d'économies dévoilé le 17 octobre, prévoyant notamment une coupe de milliards de dollars dans les prestations santé de ses employés salariés et retraités. Elle ajoute également 5.000 suppressions d'emplois aux 25.000 dont le principe avait été annoncé en juin.

L'annonce des fermetures a suscité un sentiment de "déception" et d'"injustice" de la part du syndicat branche américain UAW, jugeant que le recul des parts de marché de GM "n'est pas la faute des salariés".

Au Canada, où plusieurs milliers d'emplois de GM seront supprimés, le syndicat TCA s'est dit quant à "abasourdi", et a demandé à Ottawa de stopper les pourparlers de libre-échange avec des pays comme la Corée du Sud et le Japon.

Ford va supprimer 4.000 emplois aux Etats-Unis

Le constructeur automobile américain Ford a annoncé qu'il allait supprimer 4.000 emplois supplémentaires compris dans son personnel cadre l'an prochain en Amérique du Nord, en plus des 3.000 emplois éliminés cette année.

L'annonce en a été faite le 18 novembre par le président des opérations Ford Amérique, Mark Fields.

Ces coupes font partie d'un plan de restructuration du groupe qui avait été annoncé le mois dernier par le patron du groupe, Bill Ford.

Ce plan devrait inclure la fermeture de plusieurs usines, qui sera probablement annoncée en janvier 2006.

II. – Le petit mot de la trésorière

Depuis quelques temps vous recevez la lettre électronique gratuitement ainsi que, pour certains qui en ont fait la demande notre journal.

Malheureusement, une association a besoin, en plus des idées, d'argent.

Aussi, si vous souhaitez nous aider, n'hésitez pas à nous le faire savoir en remplissant ce formulaire.

En espérant que vous rejoindrez RESISTANCE SOCIALE et nous aiderez à faire vivre notre association,

Salut et Fraternité,

Béatrice DURAND, Trésorière

NOM PRENOM :

ADRESSE :

.....

TEL : Portable :

E-mail :

- J'adhère à Résistance Sociale et je verse 10 euros
- Je m'abonne au bulletin « Résistance Sociale » et je verse 5 euros
- Je soutiens l'action de RESO et verse la somme de

À retourner à : RESO 57 BD DE MENILMONTANT 75011 PARIS
(chèque à l'ordre de Résistance Sociale)

Communiqué de Résistance sociale



RESISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas !

Résistance Sociale condamne fermement les propos tenus sur FUN Radio le mardi 15/11/2005 à 7H30 par l'animateur CAUET.

En déclarant qu'il n'était pas normal que les salariés des transports Marseillais fassent perdurer une grève pour des raisons corporatistes alors qu'ils rendaient la vie impossible à 95% des Marseillais. Un animateur a même ajouté qu'ils ne devraient pas s'étonner de se faire invectiver lorsqu'ils reprendront le travail.

De qui se moque-t-on ?

Alors même que la grève a été décrétée illégale parce qu'elle ne prenait en compte que des raisons politique ! C'est-à-dire était menée au nom de l'intérêt général ! Et que la veille nous apprenons que le tribunal va être saisi une deuxième fois en référé pour les mêmes raisons !

Que les syndicats appellent à la grève pour de meilleurs conditions de travail et de salaires et on les traitent de corporatistes ! Que les syndicats luttent au nom et pour l'intérêt général et on les condamne !

Donc,

soit M CAUET ne connaît rien à l'affaire, ce qui est probable, et dans ce cas qu'il se taise sur ce genre de sujet à l'avenir et s'excuse pour cette désinformation,

soit M CAUET est un libéral patenté, ce que nous ne voulons pas croire, auquel cas il est inadmissible qu'un animateur écouté par une population plutôt jeune profite de son statut d'amuseur de galerie pour travestir la réalité et pratiquer la désinformation.



RESISTANCE SOCIALE

La République sera sociale ou ne sera pas !

GREVE A LA RTM : la Délégation de Service Public = UN MOYEN DE PRIVATISER

De qui vous moquez vous Monsieur GAUDIN lorsque dans votre lettre aux Marseillais vous écrivez que ? Marseillais « ce tramway ne sera pas privatisé et restera un service public » ?

Effectivement le tramway marseillais sera un service public au sens où les défenseurs du OUI au référendum du 29 mai nous expliquaient que SIEG (service d'intérêt économique général) et service public tel qu'on le connaît en France, c'est pareil. Ils cachaient simplement aux citoyens la différence fondamentale entre SIEG et SP : le SIEG peut être privé. Chaud partisan du OUI, M Gaudin est en train de transformer un service public en SIEG.

La DSP (Délégation de Service Public) est une des multiples façons d'introduire une fausse concurrence et de privatiser.

Pour la RTM la concurrence entre entreprises privées est plus que réduite : c'est Connex, filiale de Veolia (ex Vivendi environnement) qui est choisie, comme pour la SNCM. Nul ne peut prétendre que ce n'est pas une entreprise privée.

Par contre il y aura concurrence entre réseaux : tramways d'une part, bus et métro de l'autre! Les tramways seront évidemment sur les lignes les plus fréquentées, donc les plus rentables, et prendront une partie de la clientèle des bus et du métro marseillais. Ça ne peut qu'accroître le déficit de la RTM. L'intersyndicale CGT, CFDT, Solidaires (US), FO, UNSA a raison de dénoncer cette concurrence déloyale et de demander l'unicité de la régie.

On peut deviner que lorsque le déficit actuellement très supportable compte tenu des missions de service public aura augmenté, on en tirera prétexte pour augmenter la part du privé

Les motivations du médiateur, M Brunhes, sont indicatives de la contamination des esprits par le libéralisme. En effet il a déclaré à la radio qu'il fallait impérativement introduire le privé (M Brunhes contrairement à M Gaudin assume le terme privé) car « la RTM est mal gérée ». Quand bien même ce serait vrai, si on suit son raisonnement, à chaque fois qu'une entreprise privée est mal gérée – et c'est fréquent –, il faudrait la nationaliser !

Le droit de grève en France remis en cause.

La décision du tribunal selon laquelle la grève du personnel de la RTM est illégale est une nouvelle atteinte majeure contre la démocratie. M Gaudin veut privatiser, le personnel n'est pas d'accord et décide la grève. C'est un conflit qui entre totalement dans l'exercice de la démocratie. Probablement depuis Pétain, on n'a pas vu une telle atteinte au droit de grève. C'est un précédent extrêmement grave. AVEC LA MEME ARGUMENTATION ON PEUT INTERDIRE TOUTE GREVE, TOUTE MANIFESTATION : grève à l'EDF, à la Poste, à la SNCF, à la RATP contre les privatisations, toutes peuvent être déclarées « politiques », donc illégales.

C'est le fondement du droit de grève en France qui est remis en cause et risque de l'être une seconde fois.

C'est pourquoi, Résistance Sociale dénonce cette menace inacceptable contre le droit de grève et apporte son soutien total à la revendication du personnel de la RTM : retrait de la DSP qui est bel et bien une privatisation partielle.